

Bilan CNIL 2021 (11/05/2022)



Forte augmentation des notifications de violation des données



18 sanctions dont 15 financières (montant total de 214 millions €)



Contrôle des méthodes de surveillance des employeurs pour le télétravail (vidéo-surveillance, enregistreur de frappe et géolocalisation)



Mise en place d'une nouvelle procédure de décision

LES CHIFFRES CLÉS 2021

CONSEILLER & RÉGLEMENTER

22
AUDITIONS
PARLEMENTAIRES

13
QUESTIONNAIRES
ADRESSÉS AU PARLEMENT OU
À UN PARLEMENTAIRE EN MISSION

154
DÉLIBÉRATIONS DONT
121 AVIS SUR
DES PROJETS DE TEXTE

576
DOSSIERS D'AUTORISATION
EN SANTÉ TRAITÉS DONT
54 AUTORISATIONS
DE RECHERCHE
SUR LA COVID-19

ACCOMPAGNER LA CONFORMITÉ

81 393
ORGANISMES ONT DÉSIGNÉ UN DÉLÉGUÉ
À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

28 810 DPO DÉSIGNÉS

+13% PAR RAPPORT
À 2020

123 882
COMPTES CRÉÉS SUR LE MOOC¹ ATELIER RGPD²

5 037 +79%
NOTIFICATIONS DE VIOLATIONS DE DONNÉES

PROTÉGER

14 143
PLAINTES QUI ONT CONDUIT À

5 848 RÉPONSES RAPIDES

8 295 ÉTUDES PLUS APPROFONDIES

12 522 PLAINTES CLÔTURÉES

5 329
DEMANDES VALABLES DE DROIT D'ACCÈS INDIRECT (DAI)

3 960
VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES

CONTRÔLER & SANCTIONNER

384 CONTRÔLES ONT ÉTÉ
EFFECTUÉS DONT

118 CONTRÔLES
SUR PLACE 65 CONTRÔLES
SUR PIÈCE

173 CONTRÔLES
EN LIGNE 28 CONTRÔLES
SUR AUDITION

135 MISES EN DEMEURE
DONT 2 PUBLIQUES 45
RAPPELS À L'ORDRE
DE LA PRÉSIDENTE

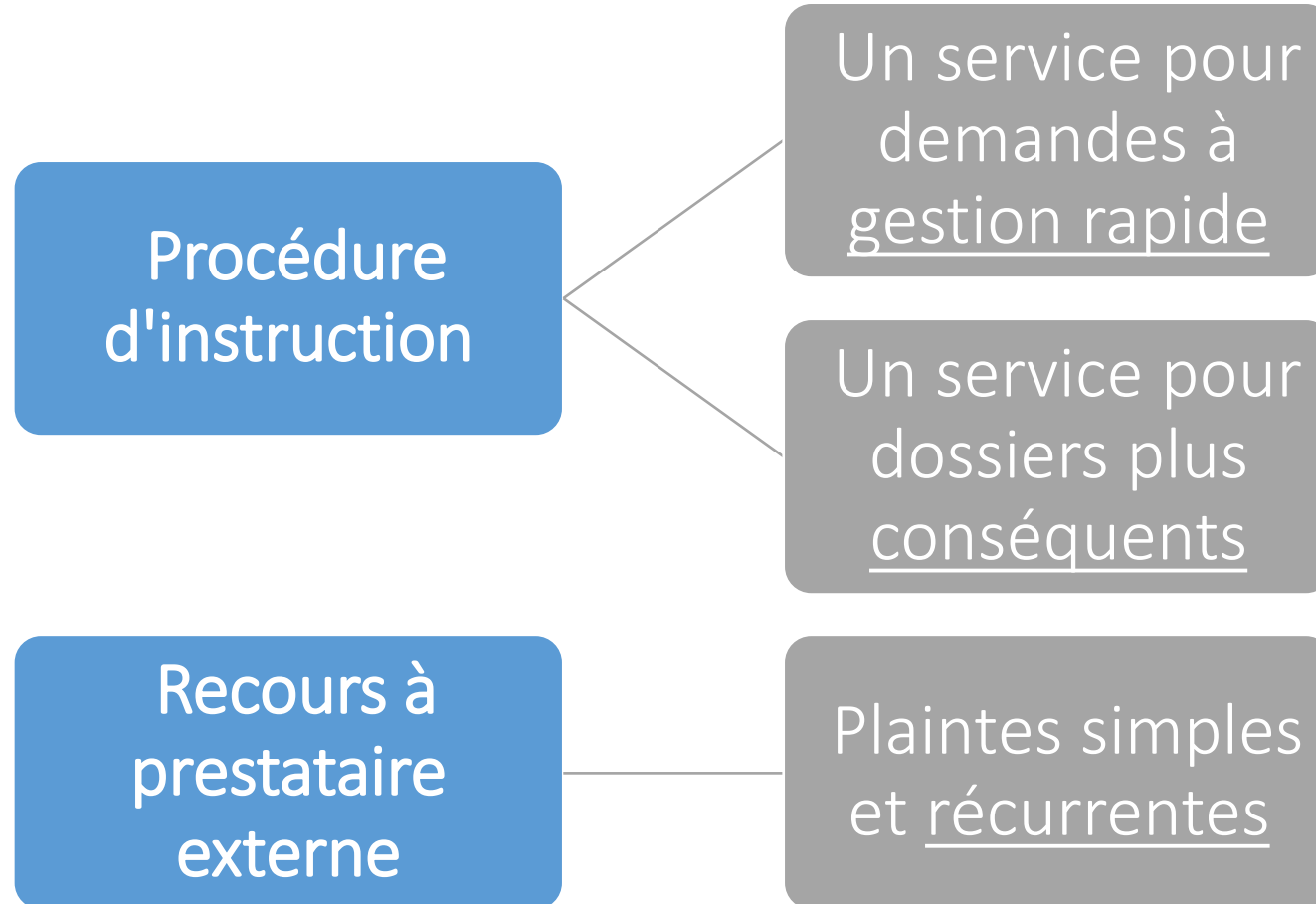
18 SANCTIONS
DONT 2
RAPPELS À L'ORDRE
DE LA FORMATION
RESTREINTE AVEC
INJONCTIONS

15 AMENDES
POUR UN MONTANT CUMULÉ DE
214 106 000 EUROS
DONT 5 ASSOCIÉES À DES INJONCTIONS
SOUS ASTREINTE 1
LIQUIDATION
D'ASTREINTE

+17 projets
de sanctions européens
examinés par la CNIL

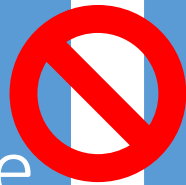


Nouvelle procédure de décision



Focus sur le télétravail

Surveillance
disproportionnée



Non respect des
droits et libertés
des salariés



Surveillance
permanente du
salarié

Contrôler la
réalisation des
objectifs sur une
période donnée



Participation via le
micro (interdiction
d'imposer la
caméra)